



Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
MRC du Haut-Richelieu
Province de Québec

CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, qu'à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le Conseil municipal a adopté le calendrier établissant la tenue des séances ordinaires pour l'année 2017 tel qu'il suit :

- Le lundi 3 janvier à 20 h
- Le lundi 6 mars à 20 h
- Le lundi 1^{er} mai à 20 h
- Le lundi 3 juillet à 20 h
- Le mardi 5 septembre à 20 h
- Le lundi 13 novembre à 20 h
- Le lundi 6 février à 20 h
- Le lundi 3 avril à 20 h
- Le lundi 5 juin à 20 h
- Le mardi 8 août à 20 h
- Le lundi 2 octobre à 20 h
- Le lundi 4 décembre à 20 h

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 16^e du mois de janvier 2017.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière